

LIVRE DE ROUTE

Programme

Samedi 14 mai 2016

Rétaud - Rétaud 163 kms Départ 12h30

Dimanche 15 mai 2016

Bougneau - Pons 156 kms Départ 12h30

2016

**COUPE DE
FRANCE**



Boucles Nationales



du Printemps

Photo Bruno Pommier



HAUTE



RÉGION
AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES



PLAN DE COURSE

Véhicules

OUVERTURE COURSE (A) (*)
OUVERTURE COURSE (B) (*)
PRESSE (*)

Chauffeurs

Jérôme BRARD (06.45.16.48.25)
Alain NATUREL (06.64.48.81.50)
Eric GODET (06.86.16.68.59)

Michel GASSE (06.77.62.77.46)

Guy COURTOIS (06.13.65.10.89)
SAINT HILAIRE DE V.
Gilles QUEYLAT (0614847234)

Passagers

Bruno BERLAND

Jean Pierre BIGEON
Alain DOUAUD – Freddy

Jacques SUIRE (06.07.14.53.00)
Gabriel RAVON

Didier TALBOT
Karine BEGAUDEAU (0668137010)
Alain VANDAL (0673511272)

Cyndy POURTIER
Emmanuel LEGROS 0610832009
Olivier UVETEAU

GUERIN

ORGANISATION (**)

DEPANNAGE MOTO (*)

DEPANNAGE NEUTRE (*)

JUGE ARRIVEE, CHRONO (**)

MOTO ARDOISIER (*)

MOTO COMMISSAIRE 1 (**)

MOTO COMMISSAIRE 2 (**)

MOTO INFO (*)

MOTOS SECURITE

José ALVEZ - Philippe BAUDRY - Guy BIDEAU – Jean Louis

BIGAUD - Jean Christophe BLAIN – Nathalie BRUMAUD – Jean Marie DUPEU - Philippe DUPONT -

Daniel FEDON - Jean Marie FRADON – Serge JOUBERT – Joëlle GABORIT - Yannick GABORIT -

Bernard GUSTAVE - Alain HERNOUX - Jean Marie LAMOTHE – Gérard MARQUET - Dominique

MASME - Cyndy POURTIER - Bertrand ROY

PELTON COUREURS

PRESIDENT JURY (**)

Gilbert CLISSON (06.48.52.39.35)	Patrick VERMEULEN (0617323833)
	Alexandre GRENOT
	Jean Pierre JOULIN

MEDECIN (*) Jean-Claude BOUTINON (0687808653) J. F. BARON (0616373916)

DIRECTEURS SPORTIFS (5) (*)

COMMISSAIRE 1 (**)	Yaurick LAIR (06.27.41.47.66)	Séverine JAMAIN (0627390200)
COMMISSAIRE 2 (**)	Francis PATRY (06.03.56.32.50)	Olivier ROUSSEAU

(0609358200)

ANIMATEUR

SCAR

AUTRES DIRECTEURS SPORTIFS (*)

DEPANNAGE NEUTRE (*)	PEDALE JONZAC	Alain MORASSUTTI
AMBULANCES (*)	AMBULANCES ETOILE	(2 véhicules)

MINIBUS BALAI (*)	Jean Claude RENAUD	Françoise ARNAUD
-------------------	--------------------	------------------

(0603184849)

CAMION BALAI (*)	Jean-François ROTH (06.88.86.50.95)	
------------------	-------------------------------------	--

RAMASSAGE FLECHAGE (*)	Michel BOISSON	
------------------------	----------------	--

FLECHAGE MG/PC (*)	Jacques BOISSON (06.83.14.07.21)	Eric CHASSERIAUD
--------------------	----------------------------------	------------------

(*) véhicules à équiper d'un poste VHF

(**) véhicules à équiper de deux postes VHF

LE PALMARES

2015 :	classt général	Simon BUTTNER	BOURG EN BRESSE AIN CYCLISME
	1 ^{ère} étape	Fabien SCHMIDT	COTE D'ARMOR CYCLISME
	2 ^{ème} étape	Simon BUTTNER	BOURG EN BRESSE AIN CYCLISME
2014 :	Vincent COLAS		UC NANTES
2013 :	David CHERBONNET		V.C PAYS DE LOUDEAC
2012 :	Alo JAKINS (1)		V.C ROUEN
2011 :	Romain GUILLEMOIS (1)		VENDEE U PAYS DE LA LOIRE
2010 :	Gwenaël TEILLET		TEAM U NANTES ATLANTIQUE
2009 :	Gwenaël TEILLET		TEAM U NANTES ATLANTIQUE
2008 :	Paul POUX (1)		TOP 16
2007 :	Gilles CANOUE (1)		U.S MONTAUBAN 82
2006 :	Stéphane BELLICAUD		DEUX SEVRES CYCLISME
2005 :	Stéphane BELLICAUD		DEUX SEVRES CYCLISME
2004 :	Jérôme BONNACE		U.C CHATEAUROUX
2003 :	Tarno RAUNDSEPP (1)		NANTES 44 CYCLISME (EST)
2002 :	Hayden ROULSTON (1)		BRESSUIRE A.C (NZL)
2001 :	Bertrand GUERRY		CYCLE POITEVIN
2000 :	Frédéric DELALANDE (1)		JEAN FLOC'H MANTES
1999 :	Yvonnice BOLGIANI		V.S DINAN
1998 :	Gilles CANOUE (1)		U.S MONTAUBAN
1997 :	Olivier ASMAKER (1)		U.S MONTAUBAN
1996 :	Philippe MAUDUIT (1)		VENDEE U
1995 :	Guillaume DESTANG		C.C MARMANDE
1994 :	Stéphane BARTHE (1)		U.S MONTAUBAN
1993 :	Pascal BERGER		TARBES CYCLISTE
1992 :	Vincent GUILLOUX		C.R.C LIMOGES
1991 :	Thierry FERRER		C.R.C LIMOGES
1990 :	Philippe ESCOUBET		CYCLE POITEVIN
1989 :	Philippe BOCQUIER		U.S MONTAUBAN
1988 :	Pierre Raymond VILLEMIANE (1)		U.S CAUDROT
1987 :	Laurent BROCHET		V.C.C.O LA ROCHELLE
1986 :	Gérard SIMMONOT (1)		U.C CHATEAUNEUF
1985 :	Fernand LAJO		U.S LE BOUSCAT
1984 :	Laurent MAZEAUD		CC PERIGUEUX

(1) ces coureurs ont été ou sont encore professionnels

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

<p style="text-align: center;">MAILLOT JAUNE</p> 	<p style="text-align: center;"><u>CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL FINAL</u> : (grille 1220/20) 246, 183, 146, 122, 98, 85, 67, 55, 37, 24, 21, 20, 18, 17, 15, 14, 14, 14, 12, 12 (cf. règlement art.15)</p>
<p style="text-align: center;">MAILLOT BLANC</p> 	<p style="text-align: center;"><u>CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL FINAL ESPOIRS</u> : (grille 190/3) 91, 61, 38 (cf. règlement art.15)</p>
<p style="text-align: center;">MAILLOT BLEU</p> 	<p style="text-align: center;"><u>CLASSEMENT GENERAL FINAL SPECIAL 2^{ème} catégorie</u> : (grille 190/3) 91, 61, 38 (cf. règlement art.15)</p>
<p style="text-align: center;">MAILLOT VERT</p> 	<p style="text-align: center;"><u>CLASSEMENT GENERAL FINAL MEILLEUR SPRINTER</u> : (grille 190/3) 91, 61, 38 (cf. règlement art.17)</p>
<p style="text-align: center;">MAILLOT A POIS</p> 	<p style="text-align: center;"><u>CLASSEMENT GENERAL FINAL MEILLEUR GRIMPEUR</u> : (grille 190/3) 91, 61, 38 (cf. règlement art.18)</p>
	<p style="text-align: center;"><u>CLASSEMENT GENERAL FINAL PAR EQUIPES</u> : (grille 259/3) 129, 78, 52 (cf. règlement art.16)</p>

<p>Cdc Gémozac Rétaud Rétaud</p>  <p>COMMUNALITÉ DE COMMUNES DE GÉMOZAC — & de La Saintonge Viticole —</p> 	<p><u>CLASSEMENT 1^{ère} ETAPE TOUR DE LA CDC DE GEMOZAC : (grille 1220/20)</u> 246, 183, 146, 122, 98, 85, 67, 55, 37, 24, 21, 20, 18, 17, 15, 14, 14, 14, 12, 12 (cf. règlement art.13)</p>
<p>Bougneau Pons</p>  	<p><u>CLASSEMENT 2^{ème} ETAPE BOUGNEAU-PONS : (grille 1220/20)</u> 246, 183, 146, 122, 98, 85, 67, 55, 37, 24, 21, 20, 18, 17, 15, 14, 14, 14, 12, 12 (cf. règlement art.14)</p>
<p>MAILLOT ROUGE</p>  <p>Chalvignac <i>groupe nov-tech</i></p>	<p><u>PLUS COMBATIFS :</u></p> <p>1^{ère} étape 60 € 2^{ème} étape 60 € (cf. règlement art.19)</p>
 <p>Agriculture <i>Maisons de l'avenir Ensemble</i> Ets FORTEY - DUBAUD s.a. 16130 SALLES-D'ANGLES Tél. 05 45 83 66 43 - Fax. 05 45 83 61 19 E-mail : fortetdubaud@wanadoo.fr</p>	<p><u>MEILLEUR EQUIPIER :</u></p> <p>1^{ère} étape 60 € 2^{ème} étape 60 € (cf. règlement art.20)</p>

Les plaques de cadre et le fléchage aérien seront aux couleurs de notre partenaire Matériaux Nord Blayais. Le fléchage aérien sera mis en place en complément d'un léger fléchage traditionnel au sol.

Engagements : Jacques SUIRE
9, avenue du lycée
17800 PONS

tél. 05 46 90 40 09 / 06 07 14 53 00

email jacques.suire@gmail.com

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 : L'A.P.O.GÉ Cycliste organise les Boucles Nationales du Printemps en 2 étapes. La 1^{ère} étape le « Tour de la Communauté des communes de Gémozac » le samedi 14 mai 2016 Rétaud - Rétaud sur une distance de 163.000 kms, la 2^{ème} étape le dimanche 15 mai 2016 sur une distance de 156.200 kms entre Bougneau et Pons. L'épreuve est organisée conformément aux règlements édictés par la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2 : L'épreuve est classée ELITE NATIONALE (2.12.1), 3^{ème} manche de la Coupe de France des clubs de division nationale 2, elle est ainsi obligatoire pour les équipes de division nationale 2. Le nombre de coureurs par équipe est fixé 6. Les engagements se font par équipes.

Article 3 : Le parcours en annexe ci-joint est lisible sur la carte Michelin.

Article 4 : Les engagements devront être adressés sur bulletin d'engagement officiel à Jacques SUIRE 9, avenue du lycée 17800 PONS, avant le 1^{er} mai 2016 avec le règlement selon le tarif FFC.

Article 5 : La permanence de départ aura lieu à la salle des fêtes Roger Renaud Place de l'Europe 17800 Pons le vendredi 13 mai 2016 en présence des commissaires-arbitres. Cette permanence sera ouverte de 16 h 15 à 18 h 15. La remise des dossards, des plaques de cadre et du « livre de route » y sera effectuée contre remise d'un chèque de caution de 30 euros. Les accréditations seront également remises par le secrétariat de cette permanence.

La réunion des directeurs sportifs avec le jury des commissaires-arbitres et le représentant de l'organisation aura lieu le vendredi 13 mai 2016 à 18 h 30 au même endroit à Pons. Les éventuels contrôles anti-dopage se dérouleront le samedi à Rétaud, salle des fêtes route de Pisany (centre du bourg), le dimanche à Pons, au centre de secours, rue du champ de foire.

Article 6 : Le contrôle de départ aura lieu au podium avant le départ de chaque étape. Chaque coureur devra venir signer la feuille de départ sous la responsabilité d'un commissaire-arbitre. Ce contrôle de départ débutera à 11 h 15 pour se terminer à 12 h 10 le samedi à Rétaud, 11 h 30 pour se terminer à 12 h 15 le dimanche à Bougneau. Tout coureur qui n'aurait pas effectué ces formalités de départ et la signature de la feuille d'émargement serait pénalisé selon la réglementation fédérale en vigueur. Les départs seront donnés à 12 h 30 pour la 1^{ère} étape et la 2^{ème} étape.

Article 7 : Le coureur victime de crevaison devra immédiatement lever le bras et se placer sur le côté droit de la chaussée. Ce signal permettra de prévenir aussitôt son directeur sportif. Tout dépannage ne pourra être effectué qu'à l'arrière du peloton considéré et sur la droite de la chaussée.

Article 8 : Les coureurs seront dépannés par le personnel technique de leur équipe ou par l'un des véhicules neutres de dépannage (2 voitures et une moto) mis à disposition par l'organisation.
Chaque équipe devra remettre une paire de roues au véhicule neutre qui lui sera indiqué par l'organisation et le jury des commissaires-arbitres.

Article 9 : La longueur des épreuves implique l'autorisation de zones de ravitaillement, strictement délimitées, qui permettront aux directeurs sportifs ou accompagnateurs de ravitailler leurs coureurs.

Pour ce faire, ils ne devront pas doubler la course et se tenir sur la partie droite de la chaussée, en dehors de toutes zones à risques telles carrefours, sommets de côtes, virages, agglomérations.

La zone de ravitaillement se situe pour la 1^{ère} étape :

Du km.75.0 Mortagne

Au km.79.0 Mortagne

Pour la 2^{ème} étape :

Du km 57.0 Usson

Au km. 62.0 Meussac

Article 10 : Le président du jury est chargé d'assurer la bonne marche de l'organisation et la discipline concernant les suiveurs officiels autorisés, ceci en cas de distancement ou d'échappée.

Article 11 : Les commissaires-arbitres de course, au nombre de sept, délibéreront à huit clos.

Article 12 : Le contrôle d'arrivée sera fermé lorsque se sera écoulé le temps du vainqueur augmenté de 10%. Il pourra néanmoins être prolongé sur simple décision des commissaires-arbitres ou en cas d'évènements dûment justifiés. En cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constatés, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouva(en)t au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

Si à la suite d'une chute dûment constatée après le passage sous la flamme rouge un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera crédité du temps du ou des coéquipier(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

Article 13 : L'arrivée sera jugée pour la 1^{ère} étape à Rétaud après 3 tours de circuit de 12.300 kms. L'entrée sur le circuit sera signalée par un panneau. L'arrivée sera jugée à la fin du 3^{ème} tour et sur la ligne. Le classement de la 1^{ère} étape sera établi en fonction de l'ordre de passage des coureurs sur la ligne, la dotation de cette étape (Tour de la Communauté de communes de Gémozac) sera de 1220 € grille 1220/20

Article 14 : L'arrivée sera jugée pour la 2^{ème} étape à Pons avenue de l'Assomption après 7 tours de circuit de 6,100 kms. L'entrée sur le circuit sera signalée par un panneau. L'arrivée sera jugée à la fin du 7^{ème} tour et sur la ligne. Le classement de la 2^{ème} étape sera établi en fonction de l'ordre de passage des coureurs sur la ligne, la dotation de cette étape sera de 1220 € grille 1220/20

Article 15 : Le classement général individuel après la 2^{ème} étape sera établi en fonction du temps réalisé par le coureur considéré additionné au temps du classement général après la 1^{ère} étape. Le port du maillot distinctif est obligatoire. La dotation du classement général individuel sera de 1 220 € grille 1220/20

Le classement général individuel réservé aux coureurs espoirs (moins de 23 ans) est établi conformément aux règles édictées ci-dessus. Le port du maillot distinctif est obligatoire. La dotation de ce classement spécial est de 190 € grille 190/3

Le classement général individuel réservé aux coureurs de 2^{ème} catégorie est établi conformément aux règles édictées ci-dessus. Le port du maillot distinctif est obligatoire. La dotation de ce classement spécial est de 190 € grille 190/3

Article 16 : Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans les étapes en ligne. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour,
- Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour, etc...

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel. Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

La dotation du classement général par équipes est de 259 € grille 259/3

Article 17 : Le classement général individuel par points est établi après la 1^{ère} étape par addition des points obtenus par chaque coureur en fonction de la place obtenue 20 points au 1^{er}, 19 points au 2^{ème}, 18

points au 3^{ème}, etc 1 point au 20^{ème} d'une part et des points obtenus au cours des sprints intermédiaires (5 points, 3 points, 2 points, 1 point) disputés à Saint Genis (km.41,000), Virollet (km.86,000), Cravans (km.95,000), Thézac (km.119,300), Rétaud 2^{ème} passage (km.138,400). Le classement général individuel par points est établi après la 2^{ème} étape par l'addition des points acquis à l'issue de la 1^{ère} étape et des points obtenus par chaque coureur en fonction de la place obtenue : 20 points au 1^{er}, 19 points au 2^{ème}, 18 points au 3^{ème}, etc 1 point au 20^{ème} à l'arrivée de la 2^{ème} étape d'une part et pour les sprints intermédiaires (5 points, 3 points, 2 points, 1 point) disputés à Montils (km.35,300), à Coulonges (km.55,500), à Marignac (km.81,000), à Bougneau (km.103,600) et à Pons fin du 3^{ème} tour (4^{ème} passage km.131,800)

En cas d'égalité au classement général individuel par points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- Nombre de victoires d'étapes
- Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement général par points,
- Classement général individuel au temps.

Le port du maillot distinctif est obligatoire. La dotation du classement général final par points est de 190 € grille 190/3

Article 18 : Le classement général du meilleur grimpeur est établi par l'attribution de points en fonction de l'ordre de passage au sommet des difficultés répertoriées (5 points, 3 points, 2 points, 1 point) :

Pour la 1^{ère} étape ces difficultés sont les suivantes, La Jasserie (km.53,200), Saint Thomas de Conac (km.57,900), Les Justices (km.61,800), Mageloup (km.70,000), Mortagne (km.73,000),
Pour la 2^{ème} étape Meussac (km. 59,800 et 93,000), Bondonnat 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, (km.116,700), km.122,800 et km.135,000)

En cas d'égalité au classement général individuel du meilleur grimpeur, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- Nombre de premières places au passage des difficultés répertoriées,
- Classement général individuel au temps.

Le port du maillot distinctif est obligatoire. La dotation du classement général final du meilleur grimpeur est de 190 € grille 190/3.

Article 19 : Le coureur le plus combatif de la 1^{ère} étape et de la 2^{ème} étape seront désignés par le Président du jury des commissaires et par le Directeur de l'organisation. Une prime de 60 € sera attribuée à ces deux coureurs.

Article 20 : Un coureur sera désigné le meilleur équipier de la 1^{ère} étape et de la 2^{ème} étape par le Président du jury des commissaires et par le Directeur de l'organisation. Une prime de 60 € sera attribuée à ces deux coureurs.

Article 21 : Des primes seront disputées sur le parcours. Elles seront signalées par drapeaux à damier blanc et noir. Conformément aux règlements en vigueur, elles seront payées dans la semaine aux clubs des coureurs.

Article 22: Les coureurs suivants devront se rendre au protocole dès la ligne d'arrivée franchie après chaque étape : le vainqueur de l'étape ; le 1^{er} coureur « espoir » ; le 1^{er} coureur de 2^{ème} catégorie ; le 1^{er} du classement général individuel ; le 1^{er} du classement général individuel espoir et le 1^{er} du classement général individuel de 2^{ème} catégorie; le 1^{er} du classement général meilleur sprinter, le 1^{er} du classement général meilleur grimpeur; l'équipe classée 1^{ère} du classement général par équipes et son directeur sportif, le plus combatif de l'étape; le meilleur équipier de l'étape

Les coureurs seront reçus dans la salle d'attente du podium et recevront leurs récompenses et ovations sur le podium à l'invitation de l'animateur. Un membre de l'organisation gèrera ce protocole en liaison avec l'animateur et le responsable de la sonorisation. L'organisateur se réserve la possibilité d'appeler d'autres coureurs à condition qu'il ait été fait une annonce sur la radio course avant l'arrivée.

Article 23 : Un contrôle médical pourra être pratiqué après l'arrivée. Après le passage sur la ligne, les coureurs devront s'informer de l'existence ou non de ce contrôle. Ils seront pris en charge par les membres de l'escorte. Les numéros de dossards retenus seront affichés au podium du juge à l'arrivée.

Article 24 : Toute réclamation devra être présentée par écrit dans les délais réglementaires.

Article 25 : Dans tous les cas non prévus au présent règlement, les commissaires-arbitres de course seront appelés à prendre des décisions en conformité aux règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 26 : Des frais de déplacements seront octroyés aux équipes conformément au règlement de la Coupe de France des clubs de division nationale 2 pour les épreuves se disputant par étapes.



Les secours mis en place



2 Ambulances de **la société SAS ETOILE**
Monsieur Laroche Bruno portable 06.59.93.24.61
Email : b.laroche@sfr.fr



Médecin présent sur la course :

Docteur Jean François BARON

Téléphone portable 06.16.37.39.16



Les hôpitaux les plus proches :

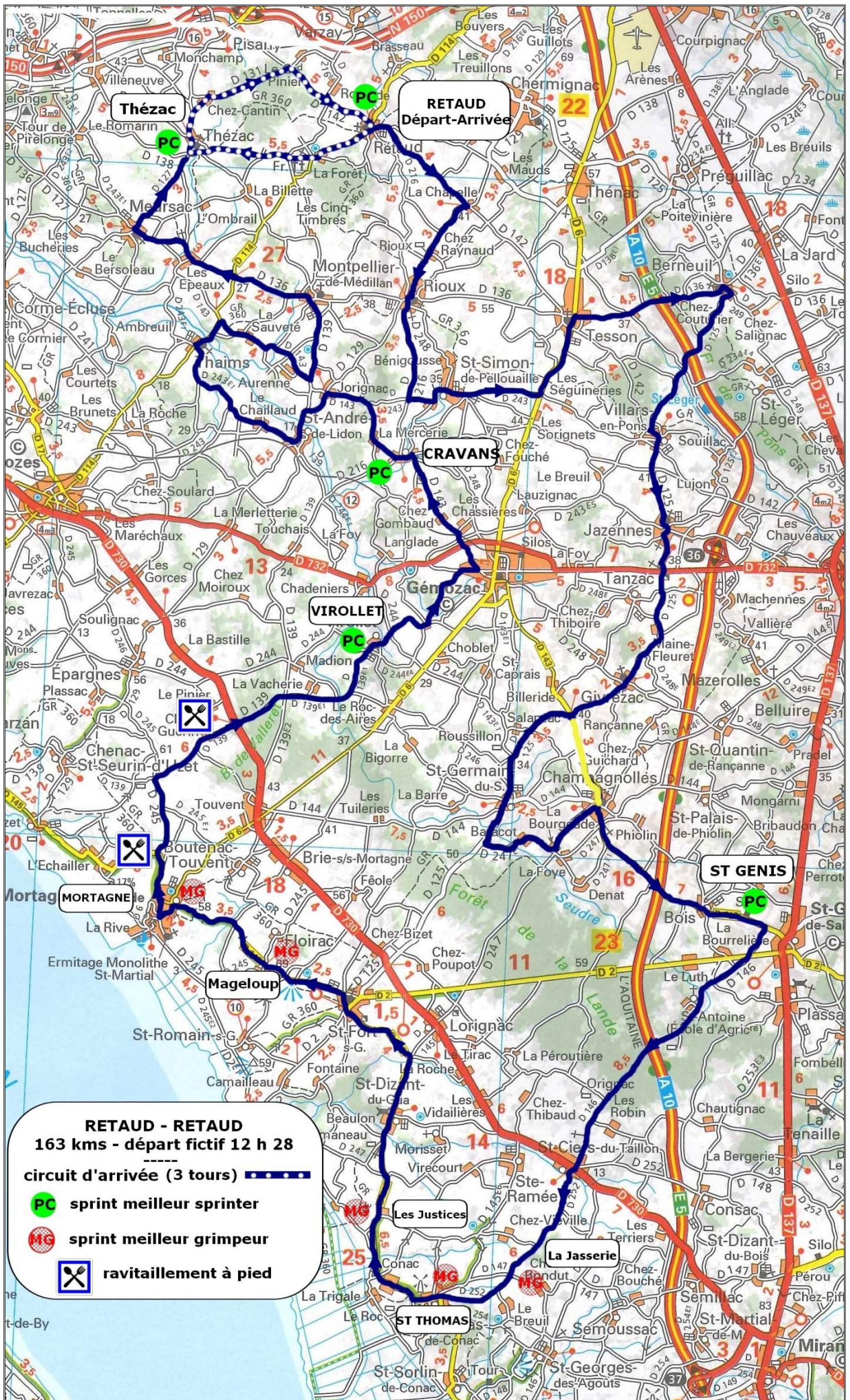
Hôpital de Saintes

1, boulevard Ambroise Paré
17108 SAINTES
Téléphone 05.46.95.15.15







Hôpital de Jonzac

4, avenue Winston Churchill
17500 JONZAC
Téléphone 05.46.48.75.75



RETAUD - RETAUD
163 kms - départ fictif 12 h 38

circuit d'arrivée (3 tours) 

 **sprint meilleur sprinter**
 **sprint meilleur grimpeur**
 **ravitaillement à pied**

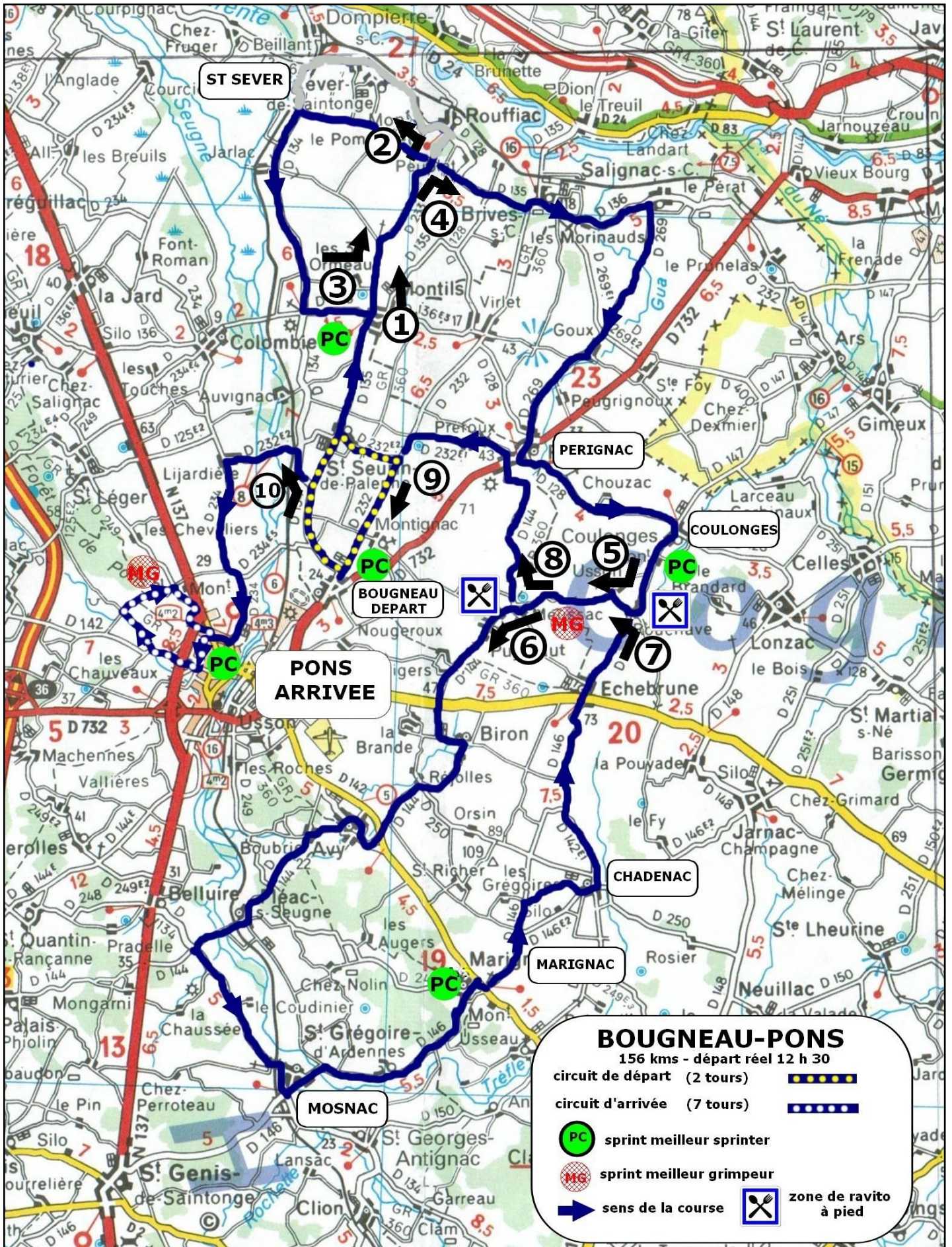
Km à parcourir	Km parcourus	ITINERAIRE DETAILLE	PC MG PN ZR	Signaleurs	Course à 40 km/h	Course à 43 km/h	Caravane	DANGERS
		RETAUD - RETAUD						
		RETAUD PODIUM D142 DEPART FICTIF			12h22	12h22		
		A droite D142 -> D114		2				
		Croisement à gauche D114 -> D138		2				
	0.60	Tennis		1				
	0.00	Salle des fêtes à droite D138 => D142		1				
		Moulin de la Groie		1				
	3.8	LA CHAPELLE à droite => RIOUX D142 -> D129		1				
163.0	0.0	La Chapelle hangar à gauche DEPART REEL			12h30	13h30		
		Chez Garnier		1				
		Chez Moinard		1				
		Chez Raynaud		1				
160.3	2.7	RIOUX rue de Rétaud D216/ D129		1	12h34	12h34		
		Monument aux Morts à droite D129		1				
		Route de ST SIMON à gauche D129 => D216		1				
		Rue des Fleurs		1				
		Rue des Soupirs		1				
		Rue du Calvaire		1				
		Chez Coutant		1				
157.1	5.9	Croisement à gauche D216 => D243		1	12h39	12h38		
		Rue de la Coudaignerie (adjoint Cravans)		1				
		Les Meuniers		1				
155.8	7.2	ST SIMON DE PELLOUAILLE D248/ D243 en face		1	12h41	12h40		
		Sortie cité des Acacias		1				
		Croisement à gauche D248 => D243		2				
		Les Pointes		1				
		Les Joyeuses		1				
153.2	9.8	LES SEGUINERIES D243 => D6 à gauche		3	12h45	12h44		
		Chez Lamy		1				
151.0	12.0	TESSON restaurant n°3 D142 / D6		2	12h48	12h47		
		A droite route de Berneuil D6 => D136		2				
		Chemin de la Chicane		1				
		Moulin de Chaillot		1				
		La Pierrière		1				
		Impasse Luzanderie		1				
		Rue de la Groie		1				
		Chez Chaillot		1				
		Chez Couturier		1				
		Rue des Thuyas		1				
146.5	16.5	BERNEUIL au stop à droite D136 => D125		2	12h55	12h53		
		=> VILLARS à droite / D125		1				
		Virages entreprise Brizard Christophe		1				
		Carrefour après autoroute D234e4 -> D125		1				
		Chez Seguin		1				
		Allée du Pin		1				
141.5	21.5	Carrefour à gauche D125 ->D142		1	13h02	13h00		
		VILLARS en PONS rue des Vergers		1				
		Carrefour des Ecoles		1				
		Croisement PONS / JAZENNES D142 / D125 tt droit		2				
		Rue de la Chade		1				
		JAZENNES allée du Moulin		1				
		Rue de la Forge		1				
138.6	24.4	Eglise => TANZAC D125e2 / D125		1	13h07	13h04		
		Rue du Château		1				
		Rue des Ecoles		1				
137.4	25.6	Croisement D732 PONS-GEMOZAC en face D125		4	13h08	13h06		
		TANZAC silo		1				
		Croisement D248e / D125		1				

Km à parcourir	Km parcourus	ITINERAIRE DETAILLE	PC MG PN ZR	Signaleurs	Course à 40 km/h	Course à 43 km/h	Caravane	DANGERS
		Maine Augemon		1				
		Croisement D248e / D125		1				
		GIVREZAC rue du Château		1				
133.8	29.2	Stop D248 / D125 tt droit		2	13h14	13h11		
132.2	30.8	Carrefour tout droit D143 => D125		3	13h16	13h13		
		Chez Charruaud		1				
		Croisement Salanzac		1				
		Croisement à gauche D125 (serres)		1				
		Croisement D 146 / D125		1				
130.0	33.0	St GERMAIN DU SEUDRE Cimetièrre		1	13h20	13h15		
		Croisement D 144 / D125		1				
		Croisement D247 / D143		2				
		Rue de la Rivoliée		1				
		Impasse de la mare		1				
		Croisement D 144 / D 125		2				
128.4	34.6	Croisement à gauche D 125 => D 247 e1		1	13h22	13h18		
		Route de BARACOT		1				
		BARACOT impasse de la laiterie		1				
		Impasse du puits fleuri		1				
		Rue des lavoirs		1				
		Croisement D 247 / D 247 e1		1				
126.0	37.0	La Foy à gauche D 247 e1 => D 247		2	13h25	13h21		
125.0	38.0	CHAMPAGNOLLES à droite D 247 => D 143		2	13h27	13h22		X
		Chez Marchand		1				
		Chez Baron		1				
		Chez Mainereau		1				
		Chez Salmon		1				
		Les Burettes		1				
		Route de Bois Chavan		1				
122.0	41.0	BOIS église D143		1	13h31	13h27		
		Route St Antoine à gauche		1				
		ST GENIS Silo		1				
120.1	42.9	Le Creuzet à droite D143 => CV route étroite		1				X
		Chemin du Creuzet route étroite		1				X
119.2	43.8	Carrefour ST GENIS / ST FORT en face => D146		4	13h36	13h32		
		Les Grands Bernard		1				
		Carrefour Le Chassac	PC	2				
		ST ANTOINE Lycée		1				
		ORIGNAC 50 KM		1				
		Les Petits Millets		1				
		ST CIERS DU TAILLON Gendarmerie		1				
111.4	51.6	Croisement à droite D146 => D730		2	13H47	13H42		
		A gauche ST THOMAS D730 => D 252		2				
		Rue de la Fontaine		1				
		Chez Le Gay		1				
		Les petits Cottereaux		1				
		Les Gautiers		1				
		La Jasserie	MG	1				
		Chez Boutet		1				
		Chez Laville		1				
107.6	55.4	Croisement tout droit D147/ D252		2	13H53	13H48		
		Rue du Moulin		1				
		ST THOMAS DE CONAC tout droit		1				
105.1	57.9	Croisement D252 => D145	MG	1	13h56	13h51		
		Croisement D147 => D145		2				
		Eglise		1				
		Route du Marais		1				
		Impasse de la Croix		1				
		Impasse du Château		1				

Km à parcourir	Km parcourus	ITINERAIRE DETAILLE	PC MG PN ZR	Signaleurs	Course à 40 km/h	Course à 43 km/h	Caravane	DANGERS
		Route de l'Amandier		1				
		Impasse des Métairies		1				
		Rue de Maubert		1				
		Les Granges		1				
101.2	61.8	Les Justices	MG	1	14h03	13h57		
		La Combe à Ramé		1				
		La Grande Motte		2				
		Route du Sap D145		1				
		ST DIZANT DU GUA rue des Emeraudes		1				
98.8	64.2	Salle des fêtes		1	14h06	13h59		
		Château de Beaulon (Bar)		1				
		Chez Morin		1				
		Résidence Biron		1				
97.9	65.1	LORIGNAC Croisement à g. D145e5 => D145 silo		1	14h08	14h01		
		Pradel		1				
		ST FORT sur GIRONDE Les Petits Prés		1				
		Rue de la Fontaine ralentisseur		1				X
94.7	68.3	Croisement D2 / D145 à droite puis à gauche		3				
		Eglise		1				
		Rue Dura		1				
94.3	68.7	Cimetière D247e2 / D145		2	14h13	14h06		
		Chez Augibaud		1				
		Château d'eau	MG					
		FLOIRAC Route de Mageloup (Pineau/Cognac)		1				
		Mageloup D245 -> D145		1				
		Rue de la Fontaine		1				
91.8	71.2	Croisement Mortagne/Floirac D245/D145		1	14h17	14h10		
		Pied de la côte rue de la Croix		1				
		Multiservices	MG					
		MORTAGNE rue de Rivalet Logis de la Garenne		1				
		Croisement sens interdit D145		1				
		Marché		1				
88.0	75.0	Croisement à droite D6 -> D145		2	14h22	14h15		
		Rue de la Charmille ILOTS		1				X
		Stop à gauche -> D145		1				
		Route de village MORTAGNE	DZR	1				
		Rue du Moulin du Terrier		1				
86.5	76.5	Patte d'oie D145 => D245 à droite		1				
		Tout droit CV => D245 La Sauzaie		1				
		D 245 e1 -> D245 tt droit		1				
		La Salle		1				
84.1	78.9	ST SEURIN D'UZET Croisement à droite D245 => D139		1	14H29	14H21		
		Valleret		1				
		Chez Guérin	FZR	1				
81.4	81.6	Croisement D730 / D139 en face		4	14H32	14H24		
		Croisement D139 => D139e1 tout droit		2				
		Hameau de Chez Diet		1				
		Fonpaillaud		1				
		Les Moreaux		1				
		La Vacherie		1				
		Bois Blanc		1				
		Croisement D244 e4 -> D139 e1 tout droit	PC	1				
76.5	86.5	VIROLLET Mairie à droite		1	14h40	14h31		
		Chez Bonin		1				
		Les Maisonnettes		1				
		Croisement tout droit D244 / D139e1		1				
		Chez Couraud		1				

Km à parcourir	Km parcourus	ITINERAIRE DETAILLE	PC MG PN ZR	Signaleurs	Course à 40 km/h	Course à 43 km/h	Caravane	DANGERS
		Chez Grenon		1				
		Chez Foucaud		1				
72.7	90.3	GEMOZAC à droite D139e1 => C732		1	14h46	14h37		
		A gauche => CRAVANS C732 => D143		1				
		Stop en face rocade D732 -> D143		4				
		Déchetterie Passage à niveau		1				X
		Seguinot La Croix		1				
		CRAVANS parking haricot		1				X
		Monument aux Morts ralentisseurs		1				X
		Rue de Benigousse "		1				X
		Route de Rioux "		1				X
68.1	94.9	Croisement tt droit D216 -> D143		1	14h53	14h42		
		Le Breuil		1				
		Rue des Moulins	PC	1				
		Rue des Gerzeaux		1				
		Rue de la Cité		1				
		Route de la Vigerie		1				
		Route de Gerzeaux		1				
		Route Gorinerie		1				
		Route Gorinerie		1				
		Croisement D 243 -> D143		1				
		Route les Brousses		1				
65.0	98.0	JORIGNAC à gauche D143 ->D129		2	14h57	14h47		
		La Cour du Bois		1				
		Croisement à gauche D139 -> D129		1				
63.3	99.7	ST ANDRE DE LIDON rue de l'Eglise ralentisseurs		1	15h00	14H50		X
		Route de CRAVANS		1				
		A droite => THAIMS D129 => D243		1				
		LE CHAILLAUD D243 => D243e1		1				
		Chez Brouchard		1				
		Chez Vignaud		1				
		Rue des Moulins		1				
		Rue Aigressuire		1				
		Impasse de l'Anglade		1				
58.4	104.6	THAIMS à droite D243e1 => D114		1	15h07	14h57		
		Auberge des Amis		1				
		Le Pérat		1				
57.4	105.6	A droite => CRAVANS D114 => D143		1	15h08	14h58		
		La Sauveté		1				
		Rue Crugence		1				
		Lorioux		1				
		Brandet		1				
		Moulin d'Orennes		1				
		Orennes		1				
54.2	108.8	Croisement à gauche D143 => D139		1	15h13	15h02		
		Moulin de Gougeon		1				
51.8	111.2	MONTPELLIER de M. entrée sur D139 -> D136		1	15h17	15h06		
		Mairie suivre à droite => D136 ralentisseurs		2				X
		Rue des Bodins		1				
		La Sauveté		1				
		Déchetterie		1				
49.5	113.5	Croisement avec D114 => en face D136		2	15h20	15h09		
		LES EPEAUX DE MEURSAC		1				
		Route de Bizard		1				
		Rue de Saintonge		1				
		Chemin de l'Isle Calvaire		1				
		Rue du Petit Pont		1				
		Rue du gravier		1				

Km à parcourir	Km parcourus	ITINERAIRE DETAILLE	PC MG PN ZR	Signaleurs	Course à 40 km/h	Course à 43 km/h	Caravane	DANGERS
47.4	115.6	MEURSAC Rue des Jardins Stade		1	15h23	15h12		
		Rue de la Motte chicanes		1				X
		Rue de la Vallade		1				
		Rue du Champs de Foire		1				
		à droite D136 => D127		1				
		Vins Pineau MASSE		1				
		Route de Pessinat		3				
43.7	119.3	THEZAC tout droit D127 ENTREE CIRCUIT		2	15h29	15h17		
		Rue du Presbytère	PC	1				
		Eglise		1				
		Croisement à droite D131 -> D127		1				
		A droite -> D131		1				
		Chez Cantin		1				
		Ségousse		1				
39.7	123.3	Stop à droite D131 -> D142		2	15h35	15h23		
		Route du Jard		1				
		La Petite Romade		1				
		Rue de la Carrière		1				
		Route de la Guerinaille		1				
		Route de Beaulieu Dérivation		1				
36.9	126.1	Place de la Mairie Podium 1er passage		1	15h39	15h27		
		A droite D142 -> D114		1				
		Route de Tesson		1				
		A droite D216 -> D114		1				
		Menuiserie à droite		1				
		Rue du Chêne		1				
		Rue des Loges		1				
		Chez l'Abbé		1				
		Route de la Forêt		1				
		Rue de la Pergola		1				
		Croisement route de Cozes à droite D114 -> D138		1				
34.4	128.6	Cimetière militaire		1	15h42	15h30		
		Chez Adnet		1				
		Chez Germain		1				
		Chez Maillet		1				
		Laleu		2				
		Laleu		1				
		La Croix		1				
		Rue St Macou		1				
		Rue des Rivières		1				
		Rue du Presbytère		1				
31.4	131.6	Croisement à droite D138 -> D127		1	15h47	15h34		
		Rue du Presbytère		1				
		Eglise		1				
		Croisement à droite D131 -> D127		1				
		A droite D131		1				
		Chez Cantin		1				
		Ségousse		1				
27.4	135.6	Stop à droite D131 -> D142 200m avant 3 km		2	15h53	15h40		
		Route du Jard 200m après 2 km		1				
		La Petite Romade		1				
		Rue de la Carrière		1				
		Route de la Guerinaille 100m après Flamme rouge		1				
		Route de Beaulieu Dérivation		1				
24.6	138.4	Podium 2ème passage fin du 1er tour	PC		15h58	15h44		
12.3	150.7	3ème passage fin du 2ème tour			16h16	16h01		
0.00	163.0	ARRIVEE fin du 3ème Tour			16h35	16h18		



Km à parcourir	Km parcourus	ITINERAIRE DETAILLE 2ème étape	PC MG PN ZR	Signaleurs	Course à 40 km/h	Course à 43 km/h	Caravane	DANGERS
		BOUGNEAU - PONS						
156.2	0,0	BOUGNEAU DEPART Mairie D134			12h30	12h30		
		Rue Jean Moulin		1				
		Rue du Bois		1				
		Cimetière à gauche D232 -> D234		1				
		Rue des Loges Ralentisseurs		1				X
		Rue de l'Eglise		1				
		D 234e5 -> D134		1				
		Le Grand Caillau		1				
		Croisement D134 -> D135 tt droit		1				
		ST SEURIN DE PALENNE Ralentisseurs		1				X
		Rue de la Seugne		1				
152.6	3.6	A droite D135 -> D232e2		1	12h35	12h35		
		Rue des Fleurs		1				
		Rue des Jardins Fleuris		1				
151.1	5.1	ORVILLE à droite D232e2 -> D232		1	12h38	12h37		
		Croisement Montignac tt droit		1				
148.3	7.9	BOUGNEAU à droite D232 -> D134		1	12h42	12h41		
		Rue des Loges Ralentisseurs		1				X
		Rue de l'Eglise		1				
		D 234e5 -> D134		1				
		Le Grand Caillau		1				
146.1	10.1	Croisement D134 -> D135 tt droit		1	12h45	12h44		
		ST SEURIN DE PALENNE Ralentisseurs		1				X
		Rue de la Seugne		1				
144.9	11.3	A droite D135 -> D232e2		1	12h47	12h46		
		Rue des Fleurs		1				
		Rue des Jardins Fleuris		1				
		ORVILLE à droite D232e2 -> D232		1				
		Croisement Montignac tt droit		1				
140.7	15.5	BOUGNEAU à droite D232 -> D134		1	12h53	12h52		
		Rue des Loges Ralentisseurs		1				X
		Rue de l'Eglise		1				
		D 234e5 -> D134		1				
		Le Grand Caillau		1				
138.5	17.7	Croisement D134 -> D135 tt droit		1	12h57	12h55		
		ST SEURIN DE PALENNE Ralentisseurs		1				X
		Rue de la Seugne		1				
137.4	18.8	Croisement D232e2 -> D135 tt droit		1	12h58	12h56		
134.9	21.3	MONTILS tt droit rue des Forges		2	13h02	13h00		
		D 135 -> D 233 tt droit		1				
		Rue de la Mare des Ormes Ralentisseurs		1				X
		Rue de la Goubaisse		1				
		ROUFFIAC tt droit		1				
130.7	25.5	A gauche D233 -> CV		1	13h08	13h06		
128.6	27.6	ST SEVER		1	13h11	13h09		
126.9	29.3	A gauche CV-> D 134		2	13h14	13h11		
		Jarlac rue des Roses		1				
		Bellevue Les 3 Ormeaux		1				
121.3	34.9	A gauche D134 -> D136		2	13h23	13h19		
		Ets Dagnaud	PC					
		MONTILS à gauche rue des Forges D135		1				
119.7	36.5	D135 -> D233 tt droit		1	13h25	13h21		

Km à parcourir	Km parcourus	ITINERAIRE DETAILLE 2ème étape	PC MG PN ZR	Signaleurs	Course à 40 km/h	Course à 43 km/h	Caravane	DANGERS
		Rue de la Mare aux Ormes Ralentisseurs		1				X
		Rue de la Goubaisse		1				
116.2	40.0	ROUFFIAC à droite CV		1	13h30	13h26		
		Rue du Grand Loubet		1				
		Au stop tt droit D128		1				
		Averton tt droit D128 -> d135		1				
113.7	42.5	BRIVES à gauche D135		1	13h34	13h30		
		D135 -> D136		1				
		Rue des Fauvettes		1				
		Rue de la Forge		1				
		Route de Loumarie		1				
		Les Morineaux D269e1 -> d136		1				
111.0	45.2	SALIGNAC à droite		1	13h38	13h33		
		Stop à droite D269		1				
		Goux tt droit		1				
		Route de Mordeloup		1				
		Route de Virlet 50 km		1				
		Route des Pigeonniers		1				
		PERIGNAC Lavoir tt droit D128		1				
105.1	51.1	Stop restaurant à droite D128 => D732		2	13h47	13h42		
		Eglise		1				
		Croisement à gauche D732 => D128		2				
		Rue de l'Eglise		1				
		Rue de la Font Poirier		1				
		Rue de la Pompe		1				
		Rue du Gua		1				
		LA POUYADE		1				
		CV / D128 chemin d'Usson		1				
		CHOUZAC		1				
		COULONGES rue des Grands Jardins		1				
		Rue de la Petite Champagne		1				
		Croisement D146 / D128		1				
100.8	55.4	Croisement Eglise D128 => D146		1	13h53	13h48		
		Rue la Petite Champagne		1				
		Rue des Grands Jardins		1				
		Salle des fêtes	PC	1				
		Ecole		1				
		Biget		1				
		Route d'Usson		1				
		Rouchave La Croix		1				
		Rouchave à droite => Usson D146 => CV		1				
		Usson CV à gauche	DZR	1				
		MEUSSAC petit bois		1				
		Château d'eau n°3	MG	1				
96.4	59.8	Croisement à gauche CV => D144		1	14h00	13h54		
		Rue de la Cigogne		1				
		Puy-Haut rue du Temple		1				
		Figers rue de la Rente		1				
		Rue de Fond morte	FZR	1				
93.7	62.5	Carrefour D 700 / D 144 en face haricot		4	14h04	13h57		X
		Cimetière à gauche		1				
92.7	63.5	BIRON Salle des fêtes		1	14h05	13h59		
		A droite => AVY		1				
		Rue du Calvaire		1				
		Rue du Château		1				
		Rue de la Fontaine		1				
		REJOLLES carrefour D250 / D144 en face		1				
		Route de la Brande à gauche		1				
89.7	66.5	Route JONZAC/PONS D144/D142 ->CV route étroite		4	14h10	14h03		X

Km à parcourir	Km parcourus	ITINERAIRE DETAILLE 2ème étape	PC MG PN ZR	Signaleurs	Course à 40 km/h	Course à 43 km/h	Caravane	DANGERS
		AVY à droite rue du Médoc		1				
		A droite croisement rue du Médoc / imp. des Potagers		1				
		Croisement rue du Médoc / rue du Lavoir		1				
		Eglise à gauche sur D144		1				
		Rue des Ecoles		1				
		Rue des Acacias		1				
		Rue des Ormeaux à gauche D144		1				
		FLEAC au silo tout droit D249 => D144		1				
		FLEAC Rue des Jardins		1				
		Eglise à droite D144		1				
84.9	71.3	Passage à niveau DANGER !	PN		14h17	14h10		X
		BELLUIRE Croisement à gauche D144 => D 134		1				
		Route de la Laigne		1				
		Chez Grelard		1				
		Le Coudinier		1				
		MOSNAC rue de chez Perrotaud pont étroit		1				X
		La Pitchouli à droite rue de la Forge		1				
80.5	75.7	Stop à gauche D134 -> D146		1	14h24	14h16		
		Croisement salle des fêtes		1				
		Croisement Grand Moulin D146		1				
		Chez Héraud virage à droite => D146		1				
		ST GREGOIRE d' ARDENNES Champanais		1				
		Chemin du Moulin		1				
		Rue de l'Eglise		1				
		Bois Bertrand		1				
		Cordy route d'Usseau		1				
75.5	80.7	MARIGNAC rue des Roches		1	14h31	14h23		
		Eglise D 249 / D 146	PC	1				
		Croisement à droite D 146 => D 142		2				
		Croisement à gauche rue le Til D142 => D 146		2				
		Croisement D 146e2 / D 146 tout droit		1				
		Chez Audouin		1				
		Croisement à droite D 146 => D 250		1				
		CHADENAC Cimetière		1				
70.6	85.6	Salle des fêtes à gauche D250 => D 142e1		1	14h38	14h30		
		Croisement D 142e1 => D 146 tout droit		1				
66.5	89.7	ECHEBRUNE carrefour D 700 / D 146 en face		4	14h45	14h36		
		Route de Meussac Ralentisseur		1				X
64.2	92.0	ROUCHAVE à gauche D146 => CV		1	14h48	14h40		
		USSON à gauche /CV		1				
		MEUSSAC Rue du Petit Bois		1				
		Château d'eau n°3	MG	1	14h52	14h43		
61.5	94.7	Croisement à droite CV => D 144		1				
		PERIGNAC rue de la Source		1				
58.2	98.0	A la croix à droite D 144 => D 732		2	14h57	14h47		
		A gauche route de Prérroux D 732 => D 232e1		2				
		Chemin de la Laiterie		1				
		PREROUX à gauche		1				
55.9	100.3	Croisement D232e1 / D 232 à gauche		1	15h01	14h51		
		Croisement Orville D232e2 / D232		1				
		Croisement MONTIGNAC		1				
52.6	103.6	BOUGNEAU à droite D232 => D 134	PC	1	15h05	14h55		
		Rue des Loges Ralentisseur		1				X
		Rue de l'Eglise		1				
		D234e5 -> D134		1				
		Grand Cailleau		1				

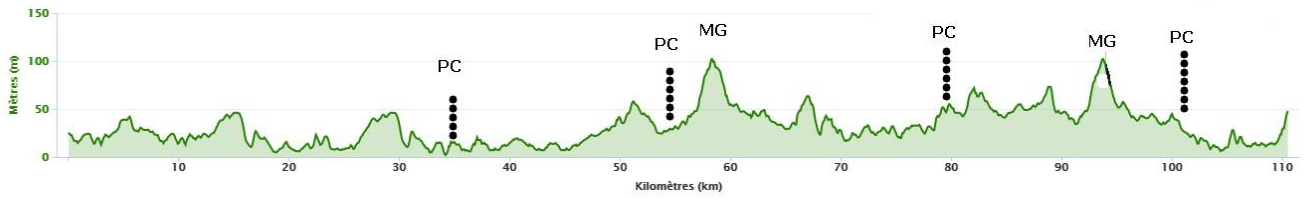
PROFIL 1^{ère} étape



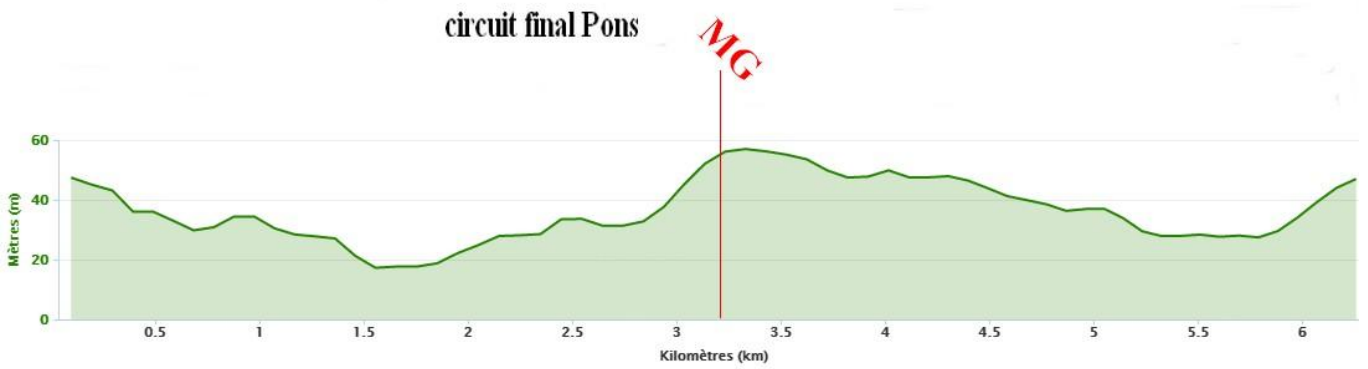
PROFIL CIRCUIT FINAL 1^{ère} étape



PROFIL 2^{ème} étape



PROFIL CIRCUIT FINAL 2^{ème} étape



BOUCLES NATIONALES DU PRINTEMPS 2016

RESTAURANT SCOLAIRE Agrippa d'AUBIGNÉ

Menus

Petit Déjeuner:

Samedi matin à 7h30

Dimanche matin à 7h30

Jus de fruit, lait, café, chocolat, thé
pain, beurre, confiture, miel, céréales

Vendredi soir: Service à 19h30

Potage de légumes

Pâtes au gruyère

Roti de porc

Salade verte

Fromage blanc et petit gâteau

Samedi : 8h30 (service coureurs et directeurs sportifs)

10h00 (les commissaires, motards, signaleurs et bureau)

Salade de betterave rouge et œufs

Cuisse de poulet

Pâtes au gruyère

Yaourt nature sucré

Gâteaux

Samedi soir: à partir de 19h30

Potage de légumes

Escalope de dinde

Pâtes sauce tomate au gruyère

Salade

Riz au lait et gâteaux

Dimanche : 8h30 (coureurs et directeurs sportifs)

Salade de betteraves, thon, oeufs

Roti de porc

Pâtes au gruyère

Tarte aux fruits

RENSEIGNEMENTS UTILES

Vendredi 13 mai 2016 à partir de 15 heures

	adresse	horaires	
Accueil	Salle des fêtes Roger Renaud Place de l'Europe 17800 PONS	15 h	
Permanence	Salle des fêtes Roger Renaud Place de l'Europe 17800 PONS	16 h 15	18 h 15
Réunion des directeurs sportifs	Salle des fêtes Roger Renaud Place de l'Europe 17800 PONS	18 h 15	
Hébergement	Lycée Emile Combes 9, rue des cordeliers 17800 PONS	17 h	
Dîner	Ecole Agrippa d'Aubigné 10, cours Alsace Lorraine 17800 PONS	19 h 30	

Samedi 14 mai 2016

Déjeuner	Ecole Agrippa d'Aubigné 10, cours Alsace Lorraine 17800 PONS	8 h 30	
Présentation des équipes	Route de Pisany 17460 Rétaud	11 h 15	12 h 10
Appel des concurrents	Route de Pisany 17460 Rétaud	12 h 10	
Départ fictif	Route de Pisany 17460 Rétaud	12 h 22	
Dîner	Ecole Agrippa d'Aubigné 10, cours Alsace Lorraine 17800 PONS	19 h 30	

Dimanche 15 mai 2016

Déjeuner	Ecole Agrippa d'Aubigné 10, cours Alsace Lorraine 17800 PONS	8 h 30	
Présentation des équipes	Mairie Rue de Montils 17800 Bougneau	11 h 30	12 h 15
Appel des concurrents	Mairie Rue de Montils 17800 Bougneau	12 h 15	
Départ	Mairie Rue de Montils 17800 Bougneau	12 h 30	

Pensez à votre sac de couchage